

# Antilles : la relance de la dernière chance

lire en page 8

# Le Quotidien du Tourisme

Mardi 13 octobre / Mercredi 14 octobre 2009

N° 3290/3291 • Prix : 2 € - 9, allée Jean Prouvé 92587 Clichy cedex - Tél. 01.41.40.33.89 - Fax. 01.41.40.34.17 - E-mail : quotidien@editions-lariviere.fr



air transat  
Destination Canada

PARIS > MONTRÉAL  
à partir de  
**349 €** TTC A/R\*

Jusqu'à 6 vols directs / semaine  
\*Prix valide pour certaines dates uniquement.  
Certaines conditions s'appliquent.

HELP DESK :  
0 820 000 649 (0.12 € TTC / min.)  
ou helpdesks@airtransat.fr

## Éditorial

### Révolution

■ La partie de bras de fer entre Thomas Cook et Afat/Selectour sonnerait-elle le glas de l'hégémonie des distributeurs sur les producteurs ? Serait-ce pour eux la fin de l'angoisse du déréférencement ? De ces périodes tendues où chaque fournisseur doit batailler dur pour défendre son bout de gras, négocier sans grande marge de manœuvre fonds marketing, commissions, surcommissions ou marges arrière ? Le coup de gueule de Thomas Cook donne cette impression. Celle d'une nouvelle donne. Mais si un TO comme Jet tours peut aujourd'hui tenir tête à un futur réseau de près de 1 200 points de vente, c'est sans doute parce que sa maison mère, Thomas Cook, est déjà un grand distributeur en France avec 660 agences, sans compter les "nouveaux entrants", les "acquisitions à venir" et les "réseaux amis" comme Manor, Tourcom ou Carlson. Et puis, il y a Internet. Internet dont la croissance exponentielle n'en finit pas de bouleverser la distribution traditionnelle. En attendant, c'est bien la première fois que l'on voit un fournisseur imposer les règles : dénoncer son contrat avec un grand réseau et annoncer son intention de choisir lui-même les agences qui vont vendre ses propres produits. Mais c'est une révolte ? Non, Sire, c'est une révolution.

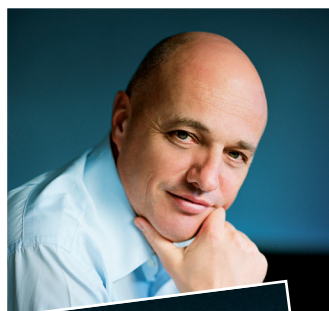
N. Barbéry

## Le fait du jour

Thomas Cook s'allie à Manor et se fâche avec Afat

# La guerre des réseaux

- ▶ Thomas Cook refuse le droit à Afat Voyages de vendre ses tour-opérateurs.
- ▶ Manor avec Thomas Cook : "Ce n'est pas une réponse du berger à la bergère".
- ▶ Selon Tourcom, "Afat et Selectour ont retourné le paysage contre eux".



**"Les flèches volent de toutes parts..."**

## Éclairage

### Et le client dans tout ça ?

▶ "Thomas Cook a un pion d'avance." C'est ce qu'affirme Alexis Selinger, président de l'association de défense du consommateur SOS Voyages. Selon lui, le bon modèle, c'est celui du "réseau intégré plus facile à promouvoir". "Et puis, ajoute-t-il, dans cinq ans, les TO risquent de ne plus commissionner les agences". Quant aux soubresauts qui agitent le réseau Afat/Selectour, Alexis Selinger estime que cela fait "sourire beaucoup de monde"

et qu'à terme "un certain nombre de membres de ces deux réseaux vont aller regarder ailleurs". Au-delà des "querelles de chefs", le dirigeant insiste sur le fait que "les agences de voyages doivent revoir leurs fondamentaux". Et notamment profiter de la déspecialisation des baux commerciaux. "Il faut que les patrons vendent leur agence en centre-ville et s'installent en périphérie pour créer de grands espaces tourisme. En plus, nous n'aurons pas de problèmes pour nous gèrer", poursuit-il. Autre grief fait aux agences : le fait qu'elles ressemblent trop souvent à des agences immobilières, "elles ne savent pas ce que c'est qu'une vitrine, que de mettre en place des offres calendaires. C'est dommage". Alexis Selinger se demande aussi "à quoi servent les réseaux. C'était une bonne réponse il y a 20 ans, aujourd'hui elle s'essouffle". Thomas Cook qui passe d'une distribution ouverte à une distribution choisie ne dirait pas autre chose. **DS**

## "Ne pas sanctionner les bonnes agences Afat"



Hélion de Villeneuve, directeur commercial de Thomas Cook France.

▶ À compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le contrat étant échu, les agences Afat ne pourront donc plus distribuer l'offre Jet tours. Hélion de Villeneuve, directeur commercial de Thomas Cook France, est formel : "les points de vente Afat ne pourront pas bénéficier des effets du contrat Selectour." Et de faire référence au Code de Commerce selon lequel les contrats ne peuvent pas être transmis de l'un à l'autre sans l'accord du fournisseur. Une manière de répondre à Jean-Pierre Mas, président d'Afat, disant que le droit est en sa faveur. "Ils peuvent nous assigner. Nous sommes confiants. Nous avons respecté nos contrats", assure Hélion de Villeneuve. Thomas Cook proposera directement aux agences Afat qui le souhaitent de nouveaux contrats. "Il y a de très bons points de vente Afat qui ont très bien vendu Jet tours. Ils risquent d'être sanctionnés. Nous allons donc contracter au cas par cas avec eux", poursuit le dirigeant qui ne souhaite pas évoquer l'éventuelle dénonciation du contrat avec Selectour. Pour compenser la perte du volume d'affaires réalisé avec les agences Afat, Thomas Cook prévoit d'augmenter le nombre de ses affiliés et ainsi de mieux piloter ses ventes. "D'ici 2011, nous espérons avoir 200 points de vente supplémentaires" affirme Hélion de Villeneuve. **DS**

Des alliances qui se font et se défont, des petites phrases, les amis d'hier qui sont les ennemis d'aujourd'hui... "Un tsunami", commente Jean-Pierre Mas, président d'Afat Voyages, qui avoue ne pas avoir mesuré toutes les conséquences qu'allait entraîner la fusion de son réseau avec Selectour. Première d'entre elles : la riposte de Thomas Cook qui refuse le droit à Afat Voyages de vendre du Jet tours dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Jean-Pierre Mas rappelle opportunément qu'à cette date Afat Voyages bénéficiera des accords signés entre Jet tours et la coopérative Selectour. Jet tours pourrait-il alors rompre son contrat avec Selectour ? L'hypothèse n'est pas à exclure et le feuilleton pourrait bien se terminer devant les tribunaux. Dans le même temps, Manor signe un contrat-cadre avec... Thomas Cook : "Chapeau bas, Korgia, ironise Jean-Pierre Mas. J'admire le grand écart !" Le président de Manor est, lui, plutôt satisfait de son coup : "Nous restons autonomes, libres et décideurs." Il commente : "Ce n'est pas une réponse du berger

à la bergère. Nous avons besoin d'être plus forts en tourisme et ce contrat aurait été signé même si la fusion entre Selectour et Afat Voyages n'avait pas eu lieu." Il continue : "L'animosité entre Afat Voyages et Thomas Cook m'échappe mais ça ne me regarde plus." Richard Vainopoulos, président de Tourcom, estime que la fusion de Selectour et d'Afat Voyages ne se fait pas en faveur des deux réseaux concernés : "Les flèches volent de toutes parts, ils ont modifié le paysage contre eux. Quant à Manor, il est maintenant dépendant d'un grand réseau intégré." Le président de Tourcom, même s'il pourrait "continuer comme cela des années" ne cache pas discuter avec tout le monde pour conclure une alliance industrielle dans le temps : "Je ne m'excite pas, il ne s'agit pas de faire tout et n'importe quoi." À l'issue de la saison des congrès des réseaux - Manor ouvrira le bal à Florence du 8 au 11 novembre -, les acteurs auront sans doute abattu toutes leurs cartes et une nouvelle ère pourra commencer. **LG**

## TÉLÉGRAMMES

▶ À partir du 14 octobre et durant 12 jours, **Selectour** va diffuser plus de **350 spots** publicitaires à la radio sur **RMC, Europe 1 et RTL**.

▶ **Best Western** accueille un nouvel établissement à **Marrakech**, le Best Western Tikida Garden.

▶ Le groupe **Pierre & Vacances**, spécialiste des vacances en famille, a reçu le label "**Famille Plus**", qui qualifie l'accueil et les prestations proposés aux familles et aux enfants dans les communes touristiques françaises.

▶ **Belambra** a enrichi son offre "**congrès et séminaires**" avec l'inauguration le 8 octobre de la **résidence "Villemanzuy"** dans le quartier historique de la Croix-Rousse à Lyon.

▶ Les **ministres européens des Transports** réunis le 9 octobre ont conclu un accord à **27 pays** sur le futur règlement consacré aux **droits des passagers de bateaux de croisière et de transport**. Les passagers pourront d'ici quelques années réclamer des indemnités (de **25 % à 50 %** du prix du ticket) en cas d'annulation ou de retard de leur bateau.

▶ Le **procès d'Easyjet**, renvoyé en correctionnelle pour **travail dissimulé**, entraves aux organes de représentation du personnel et défaut d'immatriculation, se tiendra le **22 janvier 2010** à Créteil.

▶ La compagnie **Iceland Express** lancera en juin 2010 des vols **low-cost** transatlantiques depuis



**Reykjavik vers New York (Newark)**. Ils seront opérés quatre fois par semaine en Boeing 757.